

Sous sa forme définitive, le projet de résolution afro-asiatique préconise la création d'un comité spécial chargé de recommander un certain nombre de mesures pratiques qui permettraient d'administrer le Sud-Ouest africain de façon à ce que la population du territoire puisse exercer son droit à l'autodétermination et parvenir à l'indépendance; ce comité serait aussi chargé de présenter son rapport à l'Assemblée générale à une session spéciale avant avril 1967. Ce projet de résolution a été mis aux voix le 27 octobre et adopté par 114 voix (y compris le Canada) contre deux (Afrique du Sud et Portugal) et 3 abstentions (Grande-Bretagne, France et Malawi). La résolution affirme de nouveau que le Sud-Ouest africain est un territoire possédant un statut international, déclare que l'Afrique du Sud a failli à ses obligations en ce qui concerne l'administration du territoire, que le mandat est révoqué et que dorénavant le Sud-Ouest africain se trouve placé sous la responsabilité directe des Nations Unies. La composition du Comité spécial pour le Sud-Ouest africain a été annoncée le 21 novembre et comprend 14 États membres, dont le Canada.

Rhodésie

Les Nations Unies sont saisies de la « question de la Rhodésie du Sud » depuis 1962. En novembre 1965, l'Assemblée générale a condamné la déclaration unilatérale d'indépendance du Gouvernement rhodésien. Plus tard ce même mois, le Conseil de sécurité a adopté une résolution qui demandait à tous les États membres de faire tout en leur pouvoir pour rompre toutes relations économiques avec la Rhodésie. Les premiers ministres du Commonwealth ont aussi accordé beaucoup d'attention à la Rhodésie et, aux deux réunions de 1966 tenues à Lagos et à Londres, la majeure partie du temps a été consacrée à l'étude de ce problème.

Le Canada a refusé de reconnaître la déclaration illégale d'indépendance et le régime illégal de Salisbury. A la suite des recommandations du Conseil de sécurité, le 20 novembre 1965, le Canada s'est empressé de mettre un embargo complet sur le commerce avec la Rhodésie (prévoyant très peu d'exceptions sur une base humanitaire ou en ce qui concerne l'exportation pour des services dirigés conjointement avec la Zambie). Le Canada a aussi assuré une assistance économique à la Zambie aux prises avec des difficultés issues de la situation en Rhodésie.

La Quatrième Commission a décidé de placer la question de la Rhodésie du Sud comme premier point à l'ordre du jour. Il s'en est suivi un débat long et difficile au cours duquel plusieurs États africains et asiatiques ont demandé au Gouvernement britannique de recourir à la force pour mettre fin au régime illégal du premier ministre Ian Smith. Le Canada et un certain nombre d'autres pays occidentaux ont exprimé de graves inquiétudes sur le recours à la force et ont encouragé plutôt l'imposition de sanctions obligatoires sélectives par le Conseil de sécurité. Le représentant du Canada, M^{me} Edwin Fullerton, s'adressant à la Quatrième Commission le 14 octobre, a indiqué que le Gouvernement britannique avait annoncé un certain nombre d'engagements importants à la réunion des premiers ministres du Commonwealth à Londres. Si, a-t-elle précisé, le régime